

RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

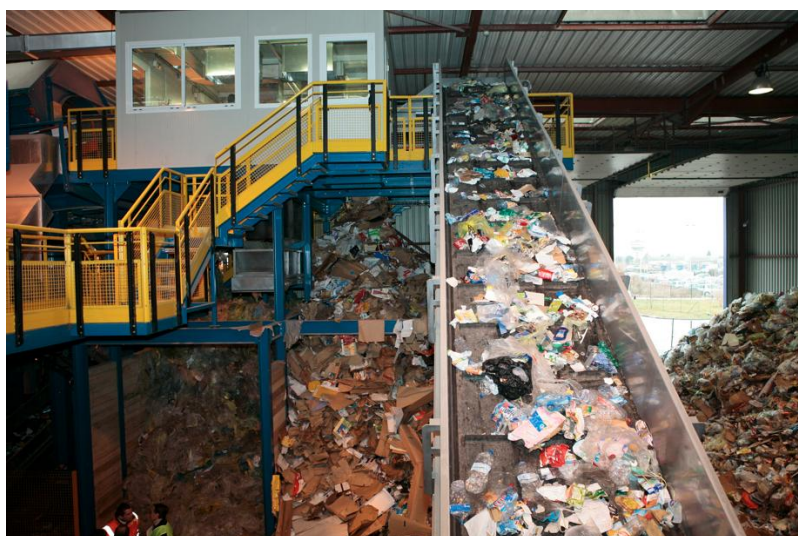
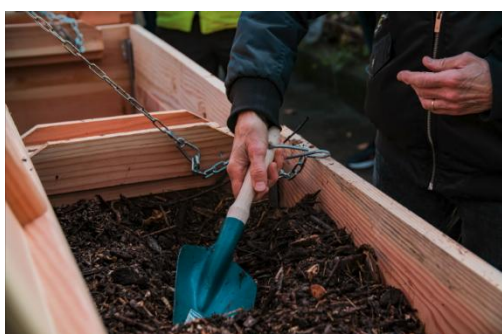


Table des matières

Le territoire de collecte	3
1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	4
a. Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	4
b. Compostage des biodéchets	4
🌀 Le compostage collectif	5
🌀 Le compostage individuel.....	5
🌀 Le réseau des référents de site	6
c. Prévention et expérimentation : mise à disposition de broyeurs et programme Oui Pub	6
🌀 Broyage.....	6
🌀 OUI PUB	7
d. La sensibilisation au tri des déchets.....	7
2. PRECOLLECTE.....	8
a. Une équipe dédiée aux contenants.....	8
🌀 Composition du parc de bacs 2024	9
🌀 Les sacs de tri.....	10
b. Evolution du nombre de Bornes d'Apport Volontaire	10
3. COLLECTE.....	11
a. Mode de collecte par type de déchets + fréquence de collecte	11
b. Collecte assurée par les prestataires (porte à porte et apport volontaire)	11
c. Collecte assurée en régie (porte à porte et apport volontaire)	12
Evolution des tonnages collectés	14
🌀 Cartes des déchèteries	16
🌀 Le réemploi.....	16
🌀 Les nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs).....	16
🌀 Répartition des titulaires des contrats de collecte et de traitement par flux :	17
🌀 Les travaux sur Déchèteries	17
Déchèteries dites « historiques ».....	17
Projet de déchèterie sur la commune de Bouilly	18
Déchèterie de Saint Lyé.....	18
🌀 Chiffres clés des déchèteries (Seine-Barse inclus) 2024	18
4. TRAITEMENT DES DECHETS	21
a. Evolution des dépenses de traitement	22
a. Résultats caractérisation des ordures ménagères 2023, prochaines caractérisations en 202522	
5. BILAN FINANCIER.....	23
a. Budget et financement.....	23
b. Principales prestations rémunérées à des entreprises	24
c. La décomposition des coûts	24
d. Redevance spéciale pour les déchets assimilés	28
6. Glossaire	30

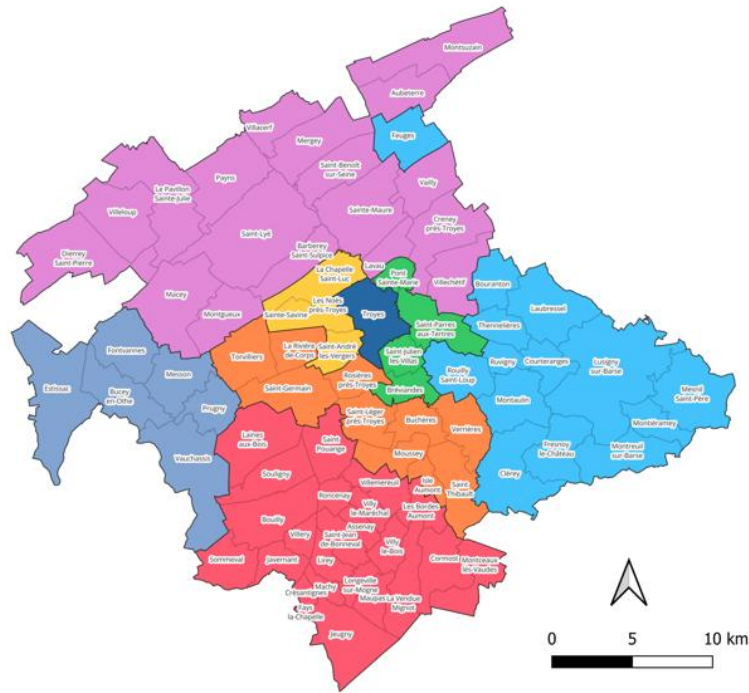
Le territoire de collecte

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole regroupe 81 communes sur un territoire de 890 km².

Troyes Champagne Métropole assure la fonction d'autorité organisatrice (compétence obligatoire) pour la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire.

Cependant, l'agglomération présente une particularité. Le territoire de Seine-Barse est collecté par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO).

La population en 2024 s'élève à 175 540 habitants stable par rapport à 2023.



Les différents secteurs de collectes et leur population :

- Troyes : 62 443 habitants
- OUEST : 39 015 habitants
- EST : 18 259 habitants
- SUD : 18 448 habitants
- Bouilly-Mogne-Aumont : 7 579 habitants
- NORD : 16 390 habitants
- Seine-Barse : 9 127 habitants
- Portes du Pays d'Othe : 4 279 habitants

Fond de plan BD Topo ©IGN - données population municipale INSEE 2022 - Réalisation SIG TCM - Réf. D02_05_11 Secteurs_collecte_A4_pop

1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets regroupe l'ensemble des actions qui visent à éviter la production des déchets. Ces actions sont rassemblées dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Un focus particulier est réalisé cette année sur le compostage des biodéchets, les actions d'expérimentation et les actions de sensibilisation.

a. Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

L'article L541-15-1 du Code de l'Environnement prévoit que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Il s'agit d'un document de planification à l'échelle du territoire dont l'objectif est de définir des actions concrètes à mener pour réduire la production de déchets soit par la réduction de leur quantité, soit par la réduction de leur nocivité.

Troyes Champagne Métropole a adopté le 25 novembre 2022 l'acte 1 de son schéma directeur et d'orientation de la gestion locale des déchets, ainsi que son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2022-2028.

5 axes majeurs ont été établis :

- Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services,
- Axe 2 : Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation,
- Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation,
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage,
- Axe 5 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

b. Compostage des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités et leurs groupements doivent avoir mis à disposition des ménages une solution de tri à la source des biodéchets. Parmi les biodéchets on distingue :

- les déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

- Troyes Champagne Métropole propose une collecte en porte-à porte pour les ménages et accepte les déchets verts dans les déchèteries,

- les déchets alimentaires : restes ou préparations de repas, produits périmés non consommés...

- Troyes Champagne Métropole a retenu pour ce type de déchets la solution du compostage, individuel ou collectif.

Les déchets alimentaires représentent une part importante des ordures ménagères résiduelles (32% selon les dernières caractérisations fin 2023). Sortir ces déchets de la « poubelle grise » est un enjeu économique et environnemental important.

Le compostage des biodéchets alimentaires est expérimenté par Troyes Champagne Métropole depuis 2018. Cette solution a été retenue comme première étape pour le traitement de proximité des déchets alimentaires afin de répondre à l'obligation de trier à la source des biodéchets.

Troyes Champagne Métropole propose deux dispositifs : le compostage collectif (sites partagés) et le compostage individuel (cession de composteurs après participation à une formation).

Ce déploiement est accompagné d'actions de sensibilisation du grand public au travers d'animations et d'événements organisés sur le territoire.



Le compostage est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique par des organismes, en présence d'eau et d'oxygène.

Le compostage collectif



En 2024, le service prévention et collecte a déployé 21 nouveaux sites de composteurs collectifs.

Au total, 43 sites de composteurs collectifs sont opérationnels sur le territoire de Troyes Champagne Métropole démontrant un engagement continu de promotion du compostage et la réduction de la part des déchets organiques dans les ordures ménagères.

Ces sites partagés sont répartis dans les communes suivantes : Bréviandes, Les Noës-près-Troyes, Moussey, Pont-Sainte-Marie, Rosières-Près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Savine et Troyes.

Les sites de compostage partagé sur l'année 2024 se regroupent en quatre catégories :

- les composteurs en pied d'immeuble (10), sur le domaine privé des bailleurs ou copropriété,
- les composteurs de quartier (4), sur le domaine public en milieu urbain,
- les composteurs en établissement autonome (4), écoles élémentaires,
- les composteurs de village (3), sur le domaine public en milieu rural.



La production de compost commence sur certains sites à être supérieure à la capacité d'utilisation par les ménages concernés.

Troyes Champagne Métropole envisage de nouvelles solutions pour promouvoir l'utilisation local du compost par les communes et les bailleurs afin de valoriser le compost après analyse agronomique sur les terres agricoles (maraichage).



Perspectives : L'objectif est de déployer 40 nouveaux sites de compostage partagé chaque année pendant une période de 5 ans.

Le compostage individuel

Les composteurs individuels offrent une solution pratique et personnalisée pour la valorisation des déchets organiques à domicile.

1412 composteurs ont été remis en 2024, témoignant d'un intérêt croissant pour les pratiques de compostage domestique et de gestion durable des déchets organiques.

Les ateliers d'initiation aux bonnes pratiques du compostage ont été organisés dans 26 communes avec l'appui des Maisons France Services.

Au total, **81 ateliers ont été dispensés, permettant de sensibiliser 1579 personnes.**

Le réseau des référents de site

En 2024, Troyes Champagne Métropole a mis en place un réseau d'habitants bénévoles, dits référents de site. Les référents sont des relais entre la collectivité et les habitants pour veiller au bon fonctionnement des composteurs. Ils sont invités à participer à des temps d'animation comme les distributions de compost, peuvent rappeler les règles aux usagers et remontent les informations à Troyes Champagne Métropole via une application. Durant l'année 2024, Troyes Champagne Métropole a organisé deux temps d'échanges du réseau des référents de site.



Une formation « référent de site » reconnue certifiante et validée par l'ADEME et le Réseau Compost Citoyen est proposée par la collectivité.

En 2024, 36 référents de site ont été formés. Les volontaires peuvent poursuivre leur montée en compétence en suivant la formation Guide Composteur chartée ADEME / Réseau Compost Citoyen, organisée par le SDEDA.

10 guides composteurs ont été également formés.



Les actions de communication et de sensibilisation sont assurées par une équipe de 4 animateurs tri et prévention. Elles visent à informer les habitants de Troyes Champagne Métropole sur les bénéfices environnementaux du compostage, encourager la participation active et promouvoir des pratiques durables de gestion des déchets notamment pour les déchets organiques.



c. Prévention et expérimentation : mise à disposition de broyeur et programme Oui Pub

Broyage

Les déchets verts (déchets de tontes, de jardinage, d'élagage...) sont identifiés comme l'un des principaux gisements qui permettrait de réduire la production de déchets ménagers assimilés. Un traitement *in situ* conduirait à réduire l'impact environnemental (collecte et transport des déchets) et économique de la gestion de ce flux.

Troyes Champagne Métropole s'est fixé comme objectif de réduire de 5 à 10% le tonnage des déchets verts grâce à des actions de gestion de proximité (broyage, compostage, jardinage au naturel). Cet objectif s'inscrit également dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) : éviter la production de déchets verts en repensant leur production et leur usage.

Pour favoriser leur gestion sur place et éviter la collecte de certains déchets verts, Troyes Champagne Métropole a lancé en 2023 l'expérimentation de la mise à disposition de broyeur individuel. Les appareils sont prêtés gracieusement à destination des habitants de la commune participant à l'expérimentation. Les communes de Barberey-Saint-Sulpice, Pont-Sainte-Marie et Sainte-Savine ont décidé de participer à cette expérimentation d'un an en 2024.



Depuis l'automne 2024, Troyes Champagne Métropole expérimente, avec la commune de Les Maupas, la mise en place d'une plateforme de stockage de déchets verts en vue d'un broyage ultérieur.

OUI PUB

L'expérimentation « OUI PUB » est un des dispositifs de la loi n° 2021-1104 dite « climat et résilience » du 22 août 2021. Sur les 14 EPCI sélectionnés à l'échelle nationale pour participer à l'expérimentation, seuls les habitants qui apposent un autocollant « Oui Pub » sur leur boîte aux lettres reçoivent les imprimés publicitaires non adressés.

Troyes Champagne Métropole a été retenue pour intégrer l'expérimentation au 1^{er} décembre 2022 et la restriction de diffusion des imprimés publicitaires a débuté le 2 février 2023.

L'expérimentation, d'une durée de trois ans, fera l'objet de la présentation d'un rapport d'évaluation. L'objectif principal est d'évaluer l'impact de la restriction de diffusion des imprimés publicitaires non adressés sur plusieurs aspects :

- la production et le traitement des déchets papier,
- les répercussions sur l'emploi et les secteurs d'activité concernés,
- les comportements des consommateurs.



L'expérimentation vise à identifier les éventuelles difficultés et les impacts de la généralisation d'une telle mesure.

Pour mesurer ces impacts, 16 indicateurs de suivi sont utilisés : taux d'apposition des autocollants « oui pub », le volume/poids des déchets de papier, enquêtes de satisfaction, impacts économiques, ...

Après une baisse significative de plus de 17% entre 2022 et 2023 de tonnages de papiers collectés, une diminution de 7% est constatée entre les années 2023 et 2024.

d. La sensibilisation au tri des déchets

En 2024, le service prévention et gestion des déchets a continué ses actions de sensibilisation auprès de différents publics. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, visant à réduire l'empreinte écologique tout en favorisant une économie circulaire et respectueuse de l'environnement.

A destination des scolaires :

Le service prévention des déchets peut intervenir à la demande des écoles sur la thématique du tri des déchets et du compostage. Un catalogue d'animations scolaires détaille précisément le contenu pédagogique et les outils didactiques employés pour chacune des interventions.



A destination du grand public :

Le service prévention peut intervenir à la demande des communes ou d'organiseurs d'événements. En 2024, huit animations ont été déployées, rassemblant au total 92 participants.

Campagnes de porte-à-porte

Des campagnes de sensibilisation sont organisées à la demande des communes ou des bailleurs du territoire. Il s'agit pour les agents tri et prévention des déchets de rencontrer les administrés à leur domicile pour échanger et expliquer les consignes de tri des emballages

Ces interventions se sont déroulées sur les communes de Les-Noes-Près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine, Troyes. 6 opérations de sensibilisation ont permis de sensibiliser 450 personnes sur la thématique du tri des déchets.

Une sensibilisation a été réalisée auprès de tous les administrés ayant obtenu un composteur en 2023 (527). Un temps d'échange et des conseils personnalisés ont pu être apportés.

Promotion du compostage collectif :

138 animations autour du compostage ont été organisés en 2024.

Dans le cadre de l'événement national, « Tous au compost », 12 événements ont été organisés par TCM et le réseau des référents de site. Des animations pédagogiques, des stands, des distributions de compost ont permis au grand public de rencontrer les référents de site, les usagers et le service prévention des déchets de Troyes Champagne Métropole.

2. PRECOLLECTE

a. Une équipe dédiée aux contenants

Depuis 2017, une équipe en régie composée de 6 agents est dédiée à l'entretien et à la distribution des bacs sur le territoire. Elle compte 1 chef d'unité, 1 adjoint et 4 livreurs. L'équipe est basée à La Chapelle Saint-Luc dans un local qui permet de stocker l'ensemble des contenants (bacs de volumes différents, sacs de tri) et les composteurs.

Les demandes d'intervention sont reçues puis enregistrées grâce à une application informatique interne. En 2024, 4 679 demandes ont été traitées.

Les interventions de l'équipe bacs portent sur les missions suivantes :

- Les remplacements ou réparations de bacs cassés,
- La gestion du parc de bacs (commande, montage, livraison – nettoyage, réparation, mise au rebus),
- La gestion de la base de données des administrés (54 964 comptes usagers),
- Des enquêtes de dotation (avec porte à porte ou boitage),
- Les relevés des références de bacs sur le terrain,
- La distribution des sacs de tri aux communes,
- L'intervention sur des événements extérieurs,
- La distribution de bacs lors des 71 événements produisant des déchets (Foire de mars, Tour de France, vides greniers, salon...)

Un important travail est réalisé lors des interventions sur l'adaptation des volumes de bacs mis à disposition.



Les bacs mis au rebus sont rachetés par le fournisseur de bacs afin d'être recyclés et réutilisés. En 2024, 5724 bacs ont été repris.

En 2024, les habitants du secteur de l'ancien territoire « Bouilly Mogne Aumont » ont été dotés de nouveaux bacs à déchets verts (4527 bacs 240L). Les communes de Bouilly et Les Maupas n'ont pas été dotées sur l'année 2024.



Perspectives 2025 :

Le renouvellement du marché d'achat de bacs et de reprises doit se dérouler au cours du 1^{er} semestre 2025. Un nouveau logiciel de gestion des bacs sera mis en place en remplacement de l'ancien logiciel.

Composition du parc de bacs 2024

SECTEUR	OM	DV	TRI
BMA	3552	4527	139
EST	7652	7259	3114
OUEST	13269	12452	4786
PPO	1773	2	98
SMC	7426	9883	860
SUD	9163	9290	1764
VT	18361	5873	6578
Total général	61196	49286	17339
	48%	38%	14%



Dans le parc de bacs actuel, la majorité, soit 61 196 bacs, est destinée aux ordures ménagères, ce qui représente 48% de l'ensemble. En parallèle, on compte également 49 286 bacs spécialement réservés aux déchets verts. Enfin, 17 339 bacs sont dédiés aux emballages recyclables (TRI), principalement pour les zones d'habitat collectif.

Les sacs de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le territoire de Troyes Champagne Métropole a déployé la collecte de tous les emballages ménagers (dispositif CITEO des Extensions de Consigne de TRI ECT). Dorénavant, tous les emballages peuvent être mis dans le bac/sac jaune. Cette modification importante du geste de tri engendre une augmentation du volume d'emballages détournés des ordures ménagères résiduelles et implique une distribution en plus grand nombre des « sacs jaunes ».

En 2024, 4929 cartons de sacs ont été distribués aux communes. Ce sont l'équivalent de 2 464 500 sacs qui ont été mis à disposition des habitants du territoire. On constate une augmentation de 4.2% comparé à l'année 2023.

Cette augmentation confirme l'impact positif de ces extensions sur la sensibilisation et la participation des citoyens au tri des déchets.

b. Evolution du nombre de Bornes d'Apport Volontaire

Chiffres 2024 :

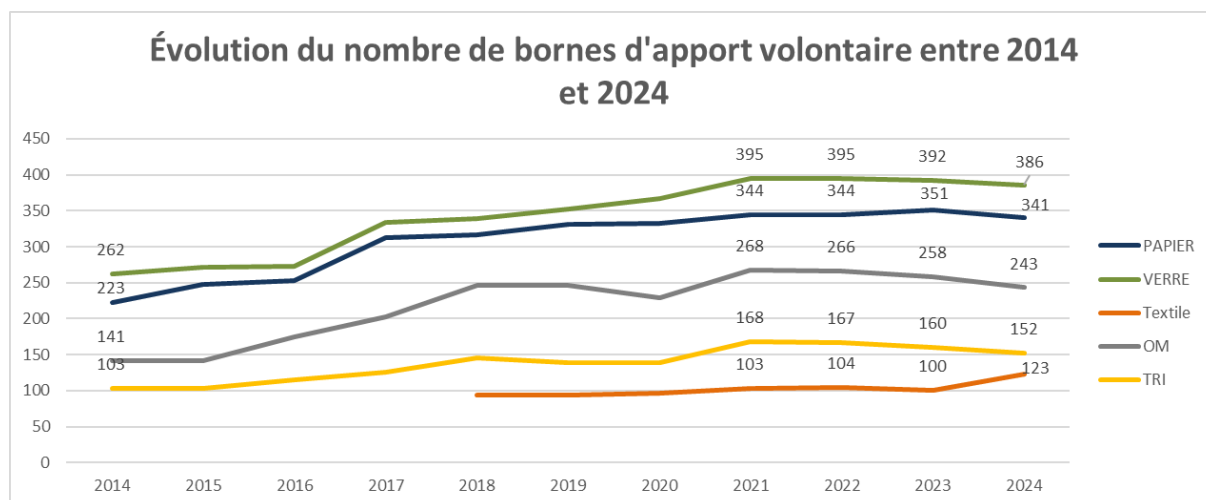
Nb BAV PAPIER : 341

Nb BAV VERRE : 386

Nb BAV Textiles Linges et Chaussures (TLC) : 123

Nb BAV OM : 243

Nb BAV TRI : 152



Le nombre de bornes à vêtements a considérablement augmenté entre 2023 et 2024 (+23%). Le fait d'associer ces bornes aux sites de BAV Verre et <<<<papier offre une possibilité aux ménages de valoriser ce flux encore présent dans les ordures ménagères.

Le nombre global de bornes d'apport volontaire est stable pour les flux verre et papier entre les années 2023 et 2024.

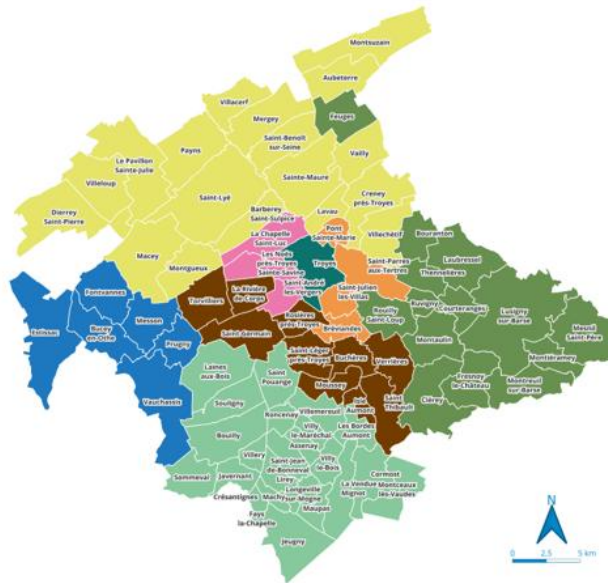
Enfin, les bornes OM et tri sont en baisse et s'expliquent par :

- La dotation en bacs individuels OM pour certains logements en remplacement de BAV (mise en cohérence car logements dotés en bacs DV), secteur Téo à Troyes
- La requalification de quartier comme le secteur Jules Guesde à Troyes où les BAV ont été retirées.

Les bornes OM et tri ne sont pas privilégiées dans le cadre de nouveau projet immobilier.

3. COLLECTE

a. Mode de collecte par type de déchets + fréquence de collecte



Les différents secteurs de collecte en porte à porte fin 2024 :

- IKUYES** : collecte des **OM** 2 fois par semaine (sauf centre-ville), du **IHI** une fois par semaine + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- OUEST** : collecte des **OM** et **TRI** une fois par semaine + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- EST** : collecte des **OM** et **TRI** 1 fois semaine + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- SUD** : collecte des **OM** 1 fois toutes les 2 semaines (avec C1 **OM** 3 mois), **TRI** tous les 15 jours + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales // La commune de La Rivière-de-Corps a intégré le secteur SUD en 2023 (**changement au 16 septembre 2024**)
- NORD** (ex. CC Seine-et-Marne/Coteaux) : collecte des **OM** 1 fois toutes les 2 semaines (avec C1 **OM** 3 mois), **TRI** tous les 15 jours + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- BMA** (ex. CC Bouilly-Vigne-Aumont) : collecte des **OM** 1 fois toutes les 2 semaines (avec C1 **OM** 3 mois) et **TRI** tous les 15 jours + **DV** une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- PPO** (ex. CC Portes du Pays d'Othe) : collecte des **OM** 1 fois toutes les 2 semaines (avec C1 **OM** 3 mois) et **TRI** tous les 15 jours (**changement au 16 septembre 2024**)
- Seine-et-Marne** : collecte des **OM** 1 fois par semaine et **TRI** tous les 15 jours



Depuis le 16 septembre 2024, sur les secteurs SUD et PPO, les ordures ménagères sont ramassées toutes les deux semaines.

Ainsi à cette date, près de **47 000 habitants** ont le même niveau de service de collecte en porte à porte pour le flux ordures ménagères avec une collecte toutes les 2 semaines 9 mois dans l'année et 3 mois une fois toutes les semaines (période estivale).

b. Collecte assurée par les prestataires (porte à porte et apport volontaire)

La collecte des déchets en porte à porte est assurée par l'intermédiaire de prestataires de services sur 5 secteurs. Les marchés (accord cadre ou marché ordinaire) sont conclus par voie d'appel d'offres européens.

Marché de collecte en porte à porte	Prestataires	Echéance du marché
Secteur EST	COVED-PAPREC (OM/DV) HIPPO-ECOLO SERVICES (TRI)	30/04/2026
Secteur BMA	COVED-PAPREC (OM/DV/TRI)	26/06/2026
Secteur SUD	SEPUR (OM/DV/TRI)	30/06/2026
Secteur OUEST	COVED-PAPREC (OM/DV) HIPPO-ECOLO SERVICES (TRI)	31/10/2026
Secteur NORD	COVED-PAPREC (OM/DV/TRI)	25/09/2029

Le marché de collecte en porte à porte sur le secteur BMA a été renouvelé en fin d'année 2024. Le titulaire COVED PAPREC poursuit sa collaboration avec la collectivité sur ce secteur, marché arrivant désormais à échéance le 26 juin 2026.

Les bornes d'apport volontaire Verre et Papier sont collectées par un prestataire sur un secteur de 37 000 habitants de l'agglomération.

- Prestataires de la collecte apport volontaire : COVED PAPREC (marché arrivant à terme au 09/03/2027)



Perspectives 2025 :

Un travail sera mené au cours du 1^{er} trimestre 2025 afin de faire évoluer les fréquences de collectes sur le secteur EST.

La collecte des ordures ménagères passerait sur le modèle des secteurs BMA, NORD, PPO, SUD avec un ramassage assurée toutes les 2 semaines en ordures ménagères et 1 fois par semaine sur la période estivale.

Les immeubles collectifs sur ce secteur dont la capacité de stockage de bacs est limitée et les Zones d'Activités Economiques feraient l'objet d'un service adapté avec une collecte maintenue 1 fois par semaine en ordures ménagères toute l'année.

c. Collecte assurée en régie (porte à porte et apport volontaire)

La collecte est réalisée en régie sur deux secteurs :

- Secteur CENTRE de l'agglomération : périmètre des communes de la Ville de Troyes, de Rosières-près-Troyes, et de la Chapelle Saint-Luc (OM exclusivement sur cette dernière commune).
- Secteur PPO : périmètre des communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

La collecte est assurée au porte-à-porte pour ces deux secteurs. Des bornes d'apport volontaire sont présentes dans le bouchon de Troyes et dans certains quartiers de Troyes.

Les véhicules de collecte :

Les matériels sont loués à deux entreprises titulaires des marchés de location, l'un pour les grues société SSV ENVIRONNEMENT, l'autre pour les Benne à Ordures Ménagères, entreprise FAUN.

Un parc de 20 véhicules de collecte est ainsi utilisé pour assurer le service : il se décompose comme suit :

Benne à Ordures Ménagères :

- 7 BOM de 26 Tonnes
- 2 BOM de 19 Tonnes
- 1 BOM de 7.5 Tonnes
- 2 Mini BOM de 3.5 Tonnes
- 1 ampliroll 3.5t

Grues

- 2 grues à compaction
- 3 grues à benne ouverte

1 BOM 26t et 1 BOM 19t de secours complètent le parc de véhicule afin d'assurer la continuité de service.

Le personnel de collecte :

Les équipages de collecte en BOM sont majoritairement composés d'un chauffeur et de deux rippeurs, l'activité grue nécessite un chauffeur par camion.

1 chef de service et 4 chefs d'équipe organisent et coordonnent les missions des équipes de terrain.

37 agents assurent la collecte sur le terrain. Les services administratifs et relations à l'utilisateur viennent en appui aux équipes de la régie.

Pour assurer la continuité de service de la collecte, le service recourt à l'emploi de vacataires. 11 100 heures vacataires ont été réalisées sur l'année 2024.

Les tableaux ci-après présentent une vue synthétique des tonnages collectés en fonction des flux (OM, TRI, Déchets Verts) et des modes de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire) et de la population desservie

Type de déchets collectés en Porte-à-Porte

	OM	TRI	Déchets verts	Encombrants
Population desservie 2024	175 540	175 540	110 872	175 540
Tonnages annuels 2024	33 842 T	5 921 T	13 383 T	N/A
Mode de gestion de la collecte	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.
Couleur du bac concerné	Gris, couvercle grenat ou vert	Gris, couvercle jaune	Vert ou marron	Pas de bac : enlèvement sur demande

*prest = prestataire

Flux de déchets en Bornes d'Apport Volontaire

	OM	TRI	Papiers	Verre	Textiles
Nombre de contenants disponibles 2024	243	152	358	366	129
Tonnages annuels 2024	4191 T	349 T	1 542 T	5 181 T	N/A
Mode de gestion de la collecte	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prest.
Type de contenant	Gris	Jaune	Vert	Bleu	Blanc

*prest = prestataire

Quantités de déchets collectés (porte-à-porte et apport volontaire, Seine-Barse inclus)

Flux	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024	Ratio kg /hab 2024
Ordures ménagères	41 464 T	38 581 T	38 033 T	217 kg/hab
Tri	4 663 T	5 710 T	6 271 T	36 kg/hab
Déchets verts	10 482 T	12 213 T	13 383 T	76 kg/hab
Verre	4 746 T	5 187 T	5 181 T	30 kg/hab
Papier	1 985 T	1 656 T	1 542 T	9 kg/hab
Totaux	63 340 T	63 346 T	64 410 T	367 kg/hab

En 2024, 64 410 tonnes de déchets ont été collectées. Cela équivaut à une moyenne de 367 kg de déchets par habitant (362 kg/hab. en 2023).

Ordures Ménagères

La baisse du tonnage des ordures ménagères est modérée (-550 T soit -1.5%). Pour rappel en 2023, elle était plus marquée (près de 7%). Elle peut être expliquée par :

- La poursuite du tri avec la mise en place des extensions de consigne de tri,
- La mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines sur des nouveaux secteurs,
- L'impact de l'inflation des prix engendrant une moindre consommation de la part des ménages.

TRI

La collecte du Tri augmente de 10% entre 2023 et 2024. Le passage toutes les 2 semaines en ordures ménagères incitent les ménages à trier davantage.

Déchets verts

Le flux est en hausse de 10% suite à des conditions climatiques favorables.

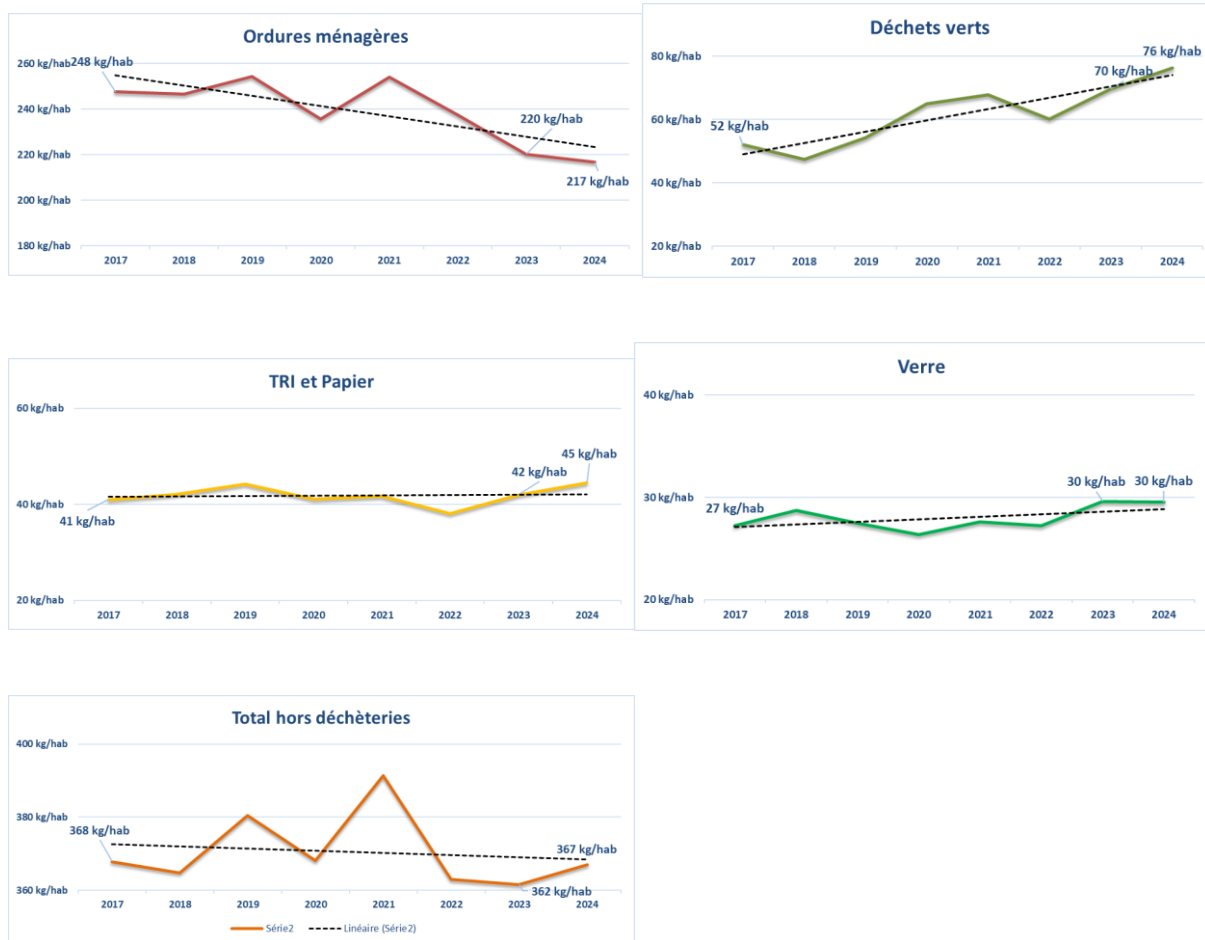
Verre

Une stabilisation des collectes du verre est observée à 5 181 tonnes.

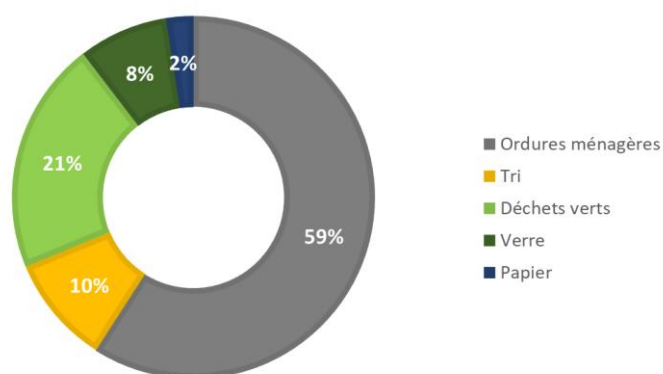
Papier

Le flux des papiers est en baisse de près de 7%, tendance observée en 2023 avec la mise en place de l'expérimentation Oui Pub à compter du mois de février 2023.

Détail des déchets collectés



REPARTITION DES FLUX DES DECHETS (EN KG/HAB)



Le graphique de répartition des flux de déchets illustre clairement l'importance de la quantité d'ordures ménagères collectées par rapport à l'ensemble des déchets collectés au porte à porte.

La quantité des ordures ménagères baisse au détriment de la proportion du Tri. Le flux déchets verts représente plus de 20% du gisement total collecté alors qu'il ne concerne que l'habitat pavillonnaire.

DECHETERIES

Cartes des déchèteries

Le territoire de l'agglomération compte 7 déchèteries réparties sur tout le territoire. On distingue :



- Les déchèteries dites « historiques », construites il y a une vingtaine d'années, situées à Saint-Julien-les-Villas, Pont-Sainte-Marie, La Chapelle Saint-Luc et Sainte-Savine et gérées par l'intermédiaire d'un contrat d'exploitation.
- La déchetterie de Saint-Lyé, plus moderne, inaugurée en 2017 gérée également en contrat privé
- Les déchèteries de Bucey-en-Othe et Vauchassis en régie

Le réemploi

Le bilan de 2024 révèle que le partenariat établi avec le Foyer Aubois/Association AURORE en 2010, par le biais d'une convention, s'est maintenu tout au long de l'année écoulée.

Les conteneurs spécifiquement dédiés au réemploi des 5 déchèteries gérées sous contrat d'exploitation, ont été régulièrement collectés. Ils ont fait l'objet de collectes plusieurs fois par semaine, tandis que ceux des déchèteries de Bucey-en-Othe et Vauchassis ont été collectés sur demande.

Les nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

Un nouveau contrat Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) a été signé avec *Eco maison* pour une durée de 6 ans.

Le 1er contrat pour les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) a été signé avec *Refashion* permettant d'ouvrir des droits à des soutiens financiers et une aide à la communication.

Le 1^{er} contrat Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) a été signé avec les quatre éco organismes agréés (VALOBAT, VALDELIA, ECOMAISON et ECOMINERO) permettant une prise en charge de certains déchets dits « de chantier » des particuliers.

Fin novembre 2024 : démarrage des collectes des plâtres et des menuiseries vitrées

Fin décembre 2024 : formation du personnel d'accueil des déchèteries par l'organisme de formation spécialisé en déchets Rudologia suite aux nouvelles consignes de tri de la filière PMCB.



Pour rappel, voici un aperçu des filières REP en place :

Pour les Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) :

- Éco-organisme : ECOLOGIC
- Opérateur local : PAPREC

Pour les Articles de Sport et Loisirs (ASL) :

- Éco-organisme : ECOLOGIC
- Opérateur local : PAPREC

Pour les Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) Jouets :

- Éco-organisme : Ecomaison
- La méthode de collecte des ABJ et jouets varie selon leur taille : >80cm pour les « gros » (SUEZ) et <80cm pour les « petits » PAPREC .

Pour les Huiles de vidange :

- Eco-organisme CYCLEVIA, pour la collecte et le traitement des huiles de vidange.



🌀 Répartition des titulaires des contrats de collecte et de traitement par flux :

- Exploitation des déchèteries : OURRY
- Déchets ultimes collecte : COVED-PAPREC
- Déchets ultimes traitement : SUEZ
- Déchets Verts : AGRICOMPOST 10
- Gravats : COVED-PAPREC
- Cartons : COVED-PAPREC
- Bois : COVED-PAPREC VEOLIA juillet 2024
- Déchets Dangereux : RECYDIS
- Métaux : BRUHAT

🌀 Les travaux sur les déchèteries

Déchèteries dites « historiques »

En 2023, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la sécurisation, le contrôle d'accès et la modernisation des déchèteries.

Un appel d'offre a été lancé en 5 lots :

Lot n°1 : Maitrise d'œuvre pour la sécurisation des déchèteries de Troyes Champagne Métropole,

Lot n°2 : Maitrise d'œuvre pour la modernisation de la déchèterie de Sainte-Savine,

Lot n°3 : Maitrise d'œuvre pour la modernisation de la déchèterie de Pont-Sainte-Marie,

Lot n°4 : Maitrise d'œuvre pour la modernisation de la déchèterie de La-Chapelle-Saint-Luc,

Lot n°5 : Maitrise d'œuvre pour la modernisation de la déchèterie de Saint-Julien-Les-Villas.

Le Lot 1 a été attribué au **groupement BE MACO / AARPI QUATRIN AVOCATS** le 28/12/2023

Le Lot 2 : a été attribué au **groupement TECTA / C3i** le 21/03/2024

Lots 3 à 5 : ont été attribués au **groupement BE MACO / AARPI QUATRIN AVOCATS** le 21/03/2024

Diverses études ont été menées par les bureaux d'études et les services de Troyes Champagne Métropole concernant la situation technique (gestion des eaux pluviales, présence de HAP et Amiante, réseaux ADSL/fibre) et règlementaire (règles d'urbanisme, situation ICPE) permettant d'aboutir en fin d'année aux Etudes Préliminaires.

Projet de déchèterie sur la commune de Bouilly

Une étude a été menée pour redéfinir la localisation précise du projet en fonction des besoins et disponibilités foncières afin de préparer le dossier de la consultation pour une maîtrise d'œuvre.



Déchèterie de Saint Lyé

Afin de palier à la fermeture concomitante des déchèteries de La Chapelle Saint Luc de Saint Lyé les jeudis, la collectivité a initié une ouverture complémentaire de la déchetterie de Saint Lyé tous les jeudis après-midi à compter du 4 avril 2024.



Perspectives 2025 :

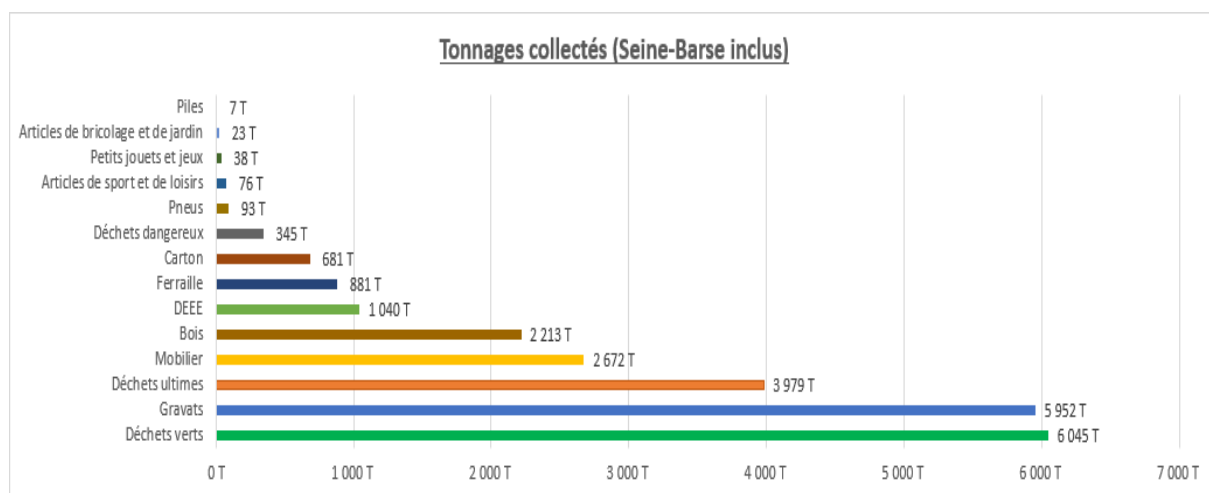
- Le déploiement de la nouvelle filière des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) sera poursuivi au sein des déchèteries,
- La poursuite du réemploi avec le renforcement des collectes vêtements par le Foyer Audois ou Le Relais,
- La réalisation de campagnes de caractérisations des bennes de Déchets Ultimes sur les déchèteries de l'Agglomération.

Chiffres clés des déchèteries (Seine-Barse inclus) 2024

Total tonnages collectés 24 045 T

Ratio habitant en kg/hab 137 kg/hab (2024)

Moyenne nationale¹ : 131 kg/hab



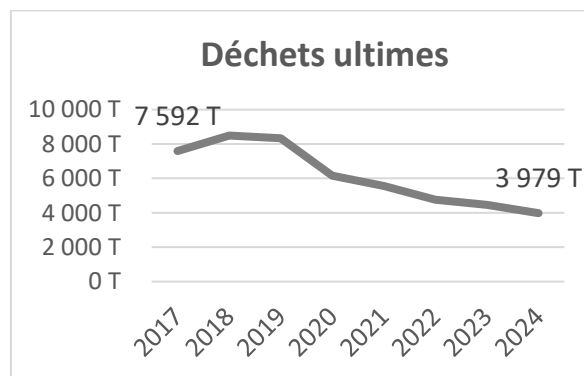
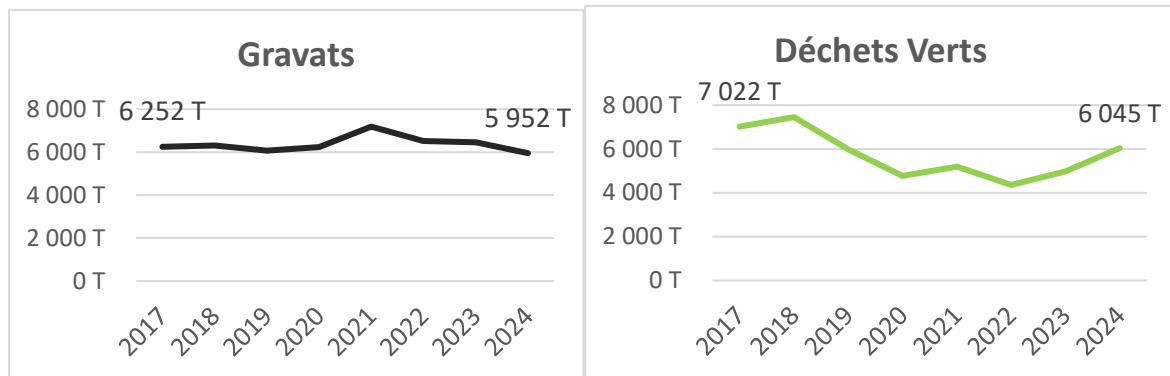
¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets – Synthèse, Edition 2020

En 2024, avec 6 045 tonnes, le flux de déchets verts devient le premier flux collecté en déchetterie avec une hausse de près de 15% par rapport à l'année 2023. Ce chiffre démontre le lien entre les conditions météorologiques (2024 a été une année propice à la pousse des végétaux) et la production de déchets verts.

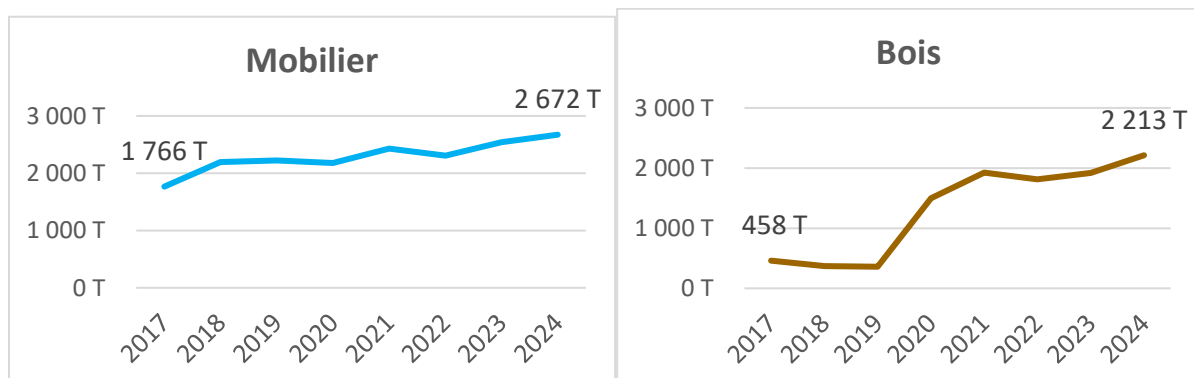
Le flux gravats est le 2^{ème} flux en déchetterie en baisse de 7% par rapport à 2023.

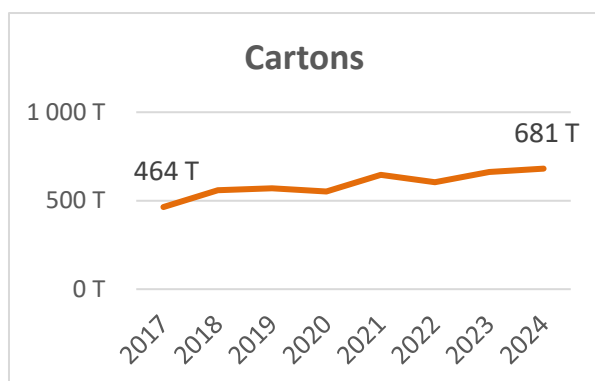
A noter que le flux Déchets Ultimes passe en 3^{ème} apport sous les 4 000 t avec une baisse de 11% par rapport à l'année dernière.

Ils démontrent aussi que la mise en place de nouvelles filières permet de réduire les tonnages de Déchets Ultimes.



Les flux mobilier, bois et cartons sont en hausse depuis plusieurs années, les usagers les valorisant davantage en déchetterie.





Nombre d'entrées sur les déchèteries pour l'année 2024

Déchèteries	2023	2024
Saint Julien les Villas	61101	63011
La Chapelle Saint Luc	49399	51848
Pont Sainte Marie	46262	48491
Sainte Savine	40204	40041
Saint Lye	15401	16718
Bucey en Othe	9122	8897
Vauchassis	7498	8083

Le total d'entrées s'élève à **237 039** entrées sur l'année 2024.

Ainsi une légère hausse de fréquentation de 3.5% est observée entre 2023 et 2024.

4. TRAITEMENT DES DECHETS

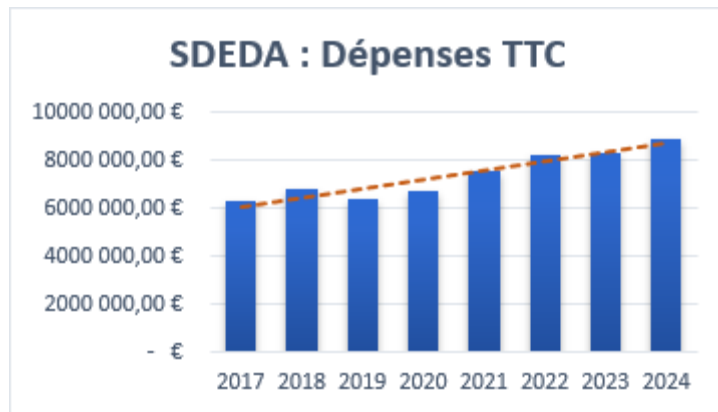
Illustration : carte avec les centres de traitement à venir

La gestion des déchets ménagers et assimilés comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sont assurées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, le traitement est assuré par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube (SDEDA). La notion de traitement des déchets vise à mettre en œuvre la meilleure valorisation possible des déchets : le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et en dernier lieu l'enfouissement.

L'intégralité des ordures ménagères résiduelles de Troyes Champagne Métropole sont envoyées à l'Unité de Valorisation Énergétique située à La Chapelle Saint-Luc (hors arrêts techniques). Cette installation industrielle est gérée par Délégation de Service Public par Valaubia (Véolia). L'équipement, mis en service en 2021, permet la production d'électricité et de chaleur. L'électricité sert à l'autoconsommation de l'UVE et le « surplus » est renvoyé sur le réseau. La production de chaleur est distribuée aux gros industriels de la zone d'activités ainsi que sur le réseau de chaleur urbain de la Chapelle Saint-Luc/Les Noës-près-Troyes. Cela permet de chauffer l'équivalent de 3 500 logements et des établissements recevant du public (Ecoles, Collèges, équipement municipaux).



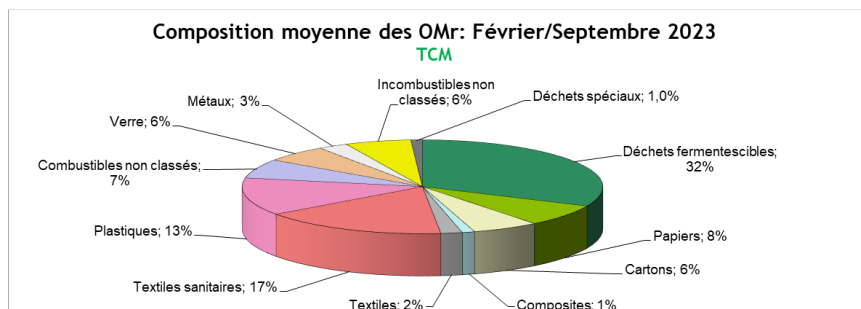
a. Evolution des dépenses de traitement



L'évolution importante des dépenses de traitement depuis 2017 a contribué à la hausse globale des coûts du service public d'élimination des déchets.

a. Résultats caractérisation des ordures ménagères 2023, prochaines caractérisations en 2025

En 2023, le SDEDA a lancé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. Ces actions sont essentielles pour connaître de quoi sont composés les déchets produits et envisager les actions de prévention à mettre en place. 29 échantillons, pour un total de 15 tonnes, ont été prélevés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole pour être analysés.



Les principaux points à souligner sont les suivants :

- 31,8% de déchets fermentescibles,
- 16,6% de textiles sanitaires (10% pour la fraction « papiers », 6.6% pour la fraction « hygiène »)
- 13% de plastiques,
- 7,6% de papiers,
- 6,6% de combustibles,
- 6% de cartons,
- 5,9% d'incombustibles,
- 5,8% de verre,
- 2,7% de métaux et 1,9% de textiles.

Les trois principales catégories représentent à elles seules 61,4% de la composition moyenne. Cela représente en ratio 149.4 kg/hab./an soit :

- 77,3 kg/hab./an de déchets fermentescibles, dont 30,8 kg/hab./an de gaspillage alimentaire ;
- 40,5 kg/hab./an de textiles sanitaires ;
- 31,6 kg/hab./an de plastiques.

Des caractérisations des ordures ménagères prévues en mars 2025 par le SDEDA permettront de voir l'évolution de ces données.

5. BILAN FINANCIER²

Les données financières présentées dans la partie ci-après sont issues de la matrice des coûts établie selon la méthode « Compta Coût® ». Il s'agit d'une matrice de comptabilité analytique initiée par l'ADEME. Elle permet de créer un référentiel précis et comparable d'une année sur l'autre. Cette méthode permet d'obtenir des indicateurs de comparaison inter-collectivités fiables publiés sur SINOE Déchets.

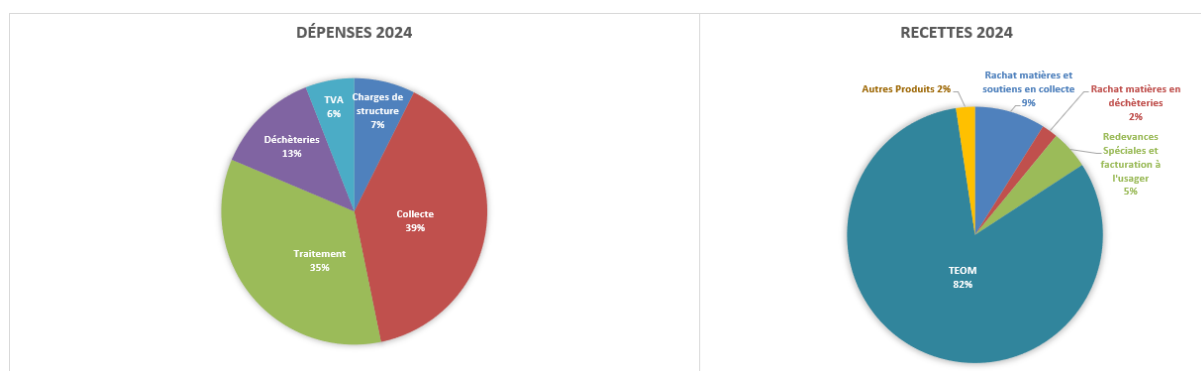
a. Budget et financement

○ Le coût du service public

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Charges de structures	1 817 483,81 €	Rachat matières et soutiens en collecte	2 501 927,48 €
Collecte	9 683 878,83 €	Rachat matières en déchèteries	564 858,33 €
Traitement	8 478 205,48 €	Redevances spéciales et facturation à l'utilisateur	1 361 522,45 €
Decheterie	3 118 222,63 €	TEOM	22 905 912,00 €
TVA	1 457 384,37 €	Autres produits et Prestations à des tiers	668 690,24 €
Total dépenses € HT	24 555 175 €	Total recette € HT	28 002 910,50 €
Balance :		3 447 735,39 €	

○ Répartition des dépenses / recettes

La collecte et le traitement des déchets représentent la majorité des dépenses avec respectivement 39 et 35% des dépenses, contre 13% pour les déchèteries, 7% pour les charges de structure et 6% de TVA. Les recettes proviennent principalement de la fiscalité (87%, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Spéciale pour les producteurs « non-ménages »). La vente des matières issues du tri des déchets et des soutiens représente 11 % des recettes.



² Source : Matrice ComptaCoût® Troyes Champagne Métropole 2024

○ **Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service**

Les recettes et les dépenses de la compétence « Gestion et prévention des déchets » sont affectées à un budget annexe. En 2024, le compte administratif (données provisoires) retrace 1 005 279 € de dépenses sur la section d'investissement et 23 510 039 € pour la section de fonctionnement.

Parmi les principaux investissements de 2024 on distingue :

Prévention : les composteurs collectifs (270k€), les outils divers (20K€), 2 vélos électriques (4k€)

Pré collecte : les bacs de collecte (498K€), un transpalette électrique (2K€), les bornes d'apport volontaires (60k€)

Collecte : un véhicule léger (24k€), un nettoyeur haute pression (4k€)

Déchèterie : les travaux divers (69k€), les prestations topographiques (17K€) et une borne à huile moteur (3k€)

b. Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Dépenses € HT	Activité
COVED	3 495 269 €	Collecte multi flux et Déchèteries multi flux
OURRY	952 052 €	Déchèteries multi flux
SEPUR	933 132 €	Collecte multi flux
HIPPO ECOLOSERVICES	786 459 €	Collecte TRI
SUEZ RV NORD EST	622 857 €	Collecte encombrants, Déchèteries tout venant
FAUN ENVIRONNEMENT	528 748 €	Location BOM de collecte
SSV ENVIRONNEMENT	276 602 €	Location grues de collecte
AGRI COMPOST 10 SARL	257 913 €	Déchèteries traitement déchets verts
UGAP	208 889 €	Fourniture de carburant
RECYDIS	138 266 €	Déchèteries déchets dangereux

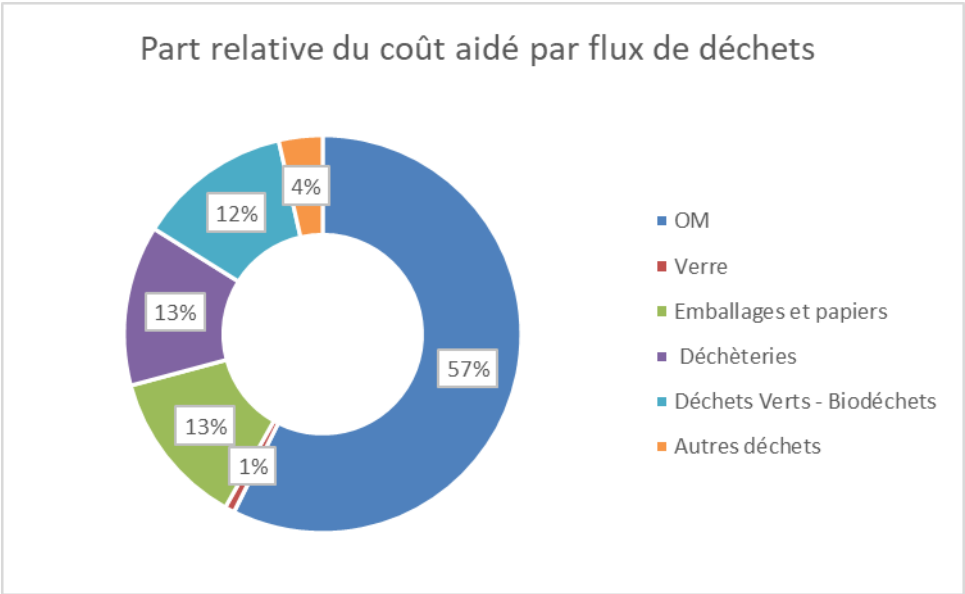
c. La décomposition des coûts

○ **Coût aidé total du service public**

En 2024, le coût aidé du service public de prévention et de gestion de déchets s'élève à 19 362 315 € HT.

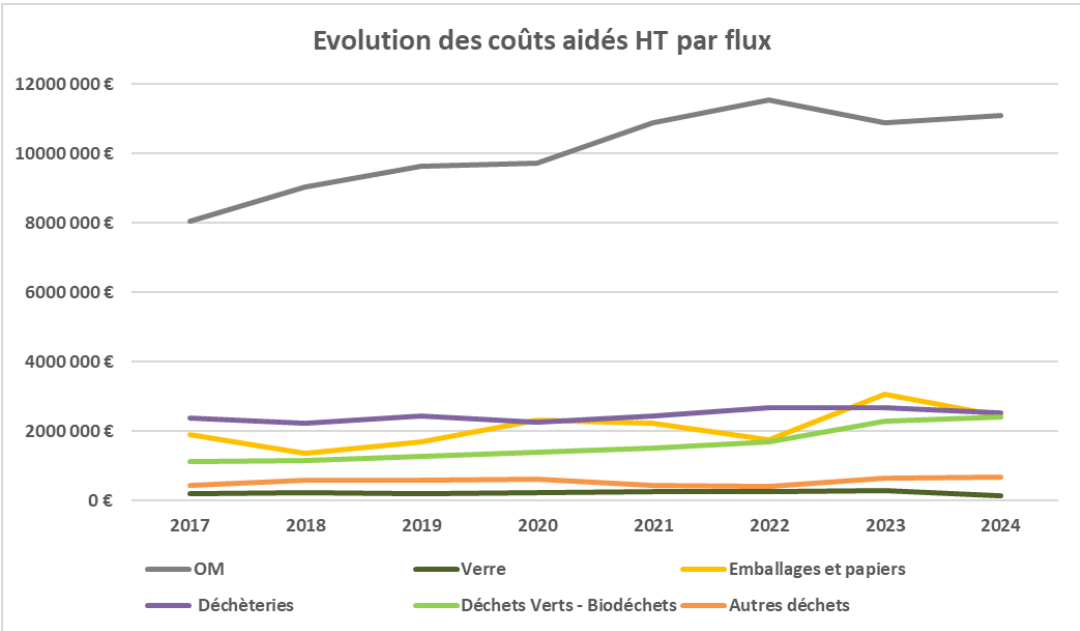


Le coût aidé : c'est une notion commune dans l'évaluation et la comparaison des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement, ...) qui affectent le service, déduction faite des produits perçus (vente de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

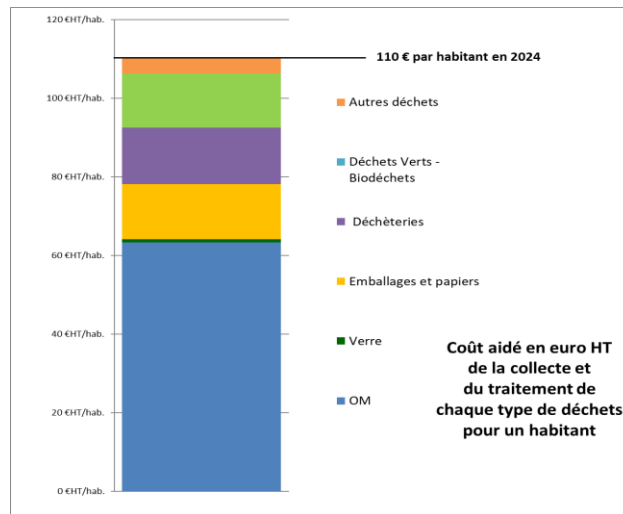


	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Déchets verts	Autres déchets	Total
Coût aidé en € HT	11 107 972 €	152 861 €	2 455 118 €	2 526 985 €	2 429 199 €	690 178 €	19 362 315 €

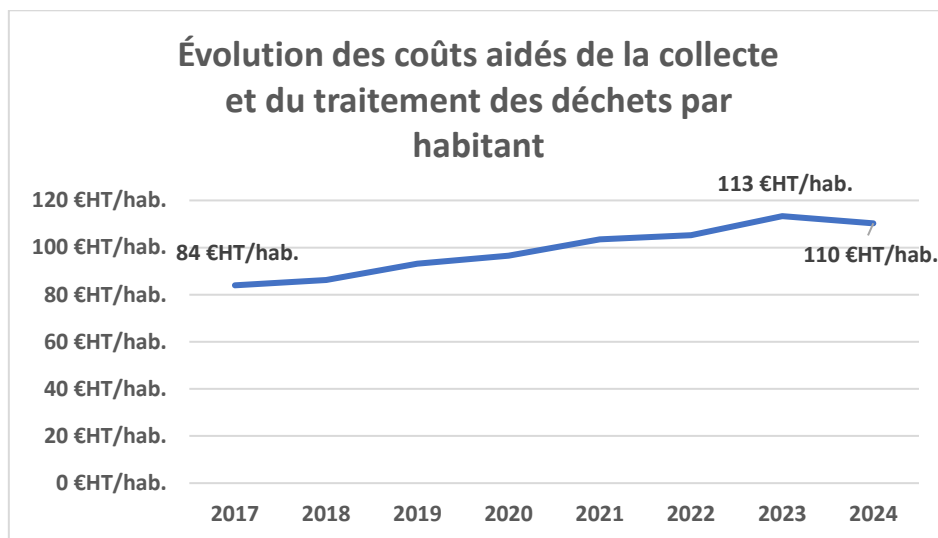
- Evolution du coût aidé par flux



○ Coût aidé pour un habitant



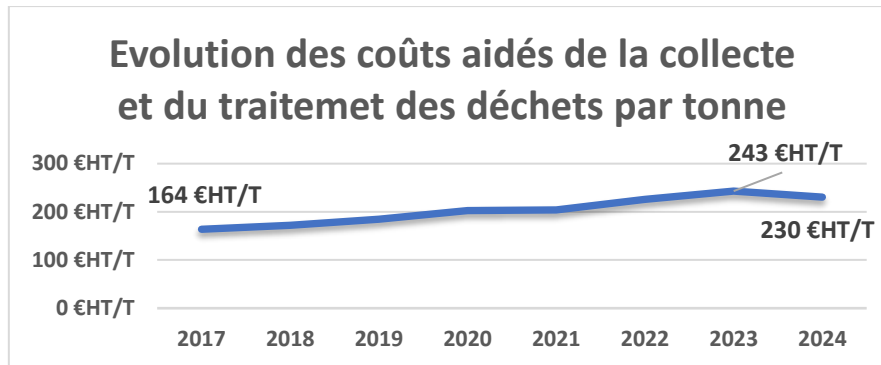
Le coût aidé, pour un habitant de Troyes Champagne Métropole, atteint 110 € HT. Ce coût se situe dans la fourchette du référentiel national pour le même type d'habitat (74,2-115,6 €HT/habitant percentiles).³



³ 80 % des collectivités se situent dans cette fourchette - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets – Synthèse, Edition 2020

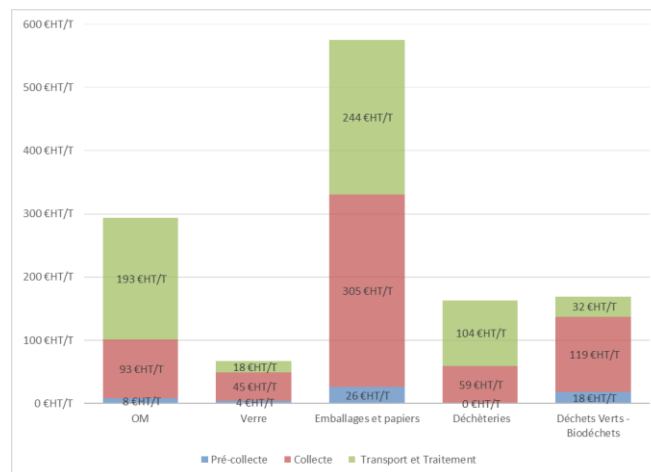
- **Evolution des coûts des différents flux ramenés à la tonne (coût aidé HT / T)**

Depuis 2017, le coût de la collecte et du traitement a augmenté de 40% et affiche la moyenne de 230 €HT par tonne pour tous les flux confondus.

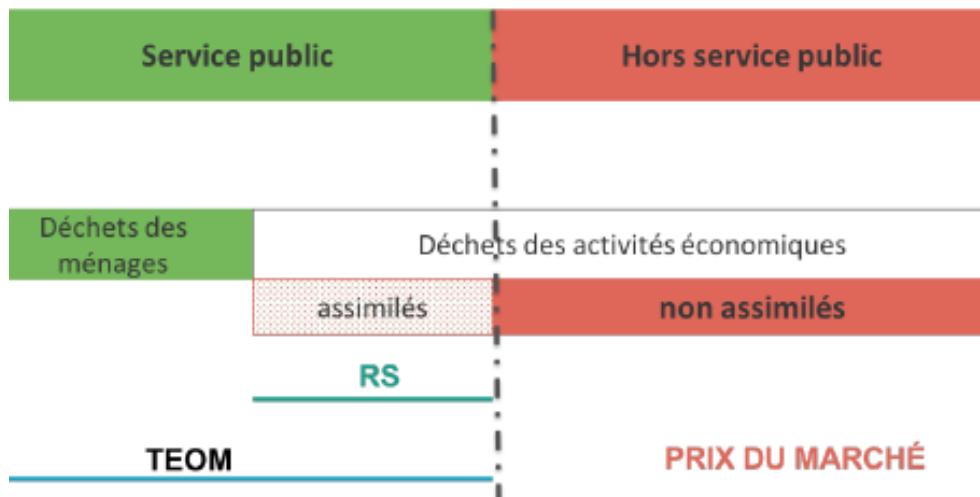


	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Déchets verts	Total
Coût aidé en € HT/T arrondi	292 €HT/T	30 €HT/T	314 €HT/T	140 €HT/T	182 €HT/T	230 €HT/T

- **La répartition des charges par flux et par étape technique (€HT/T)**



d. *Redevance spéciale pour les déchets assimilés*



Les déchets des activités économiques (DAE) sont par définition exclus du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les DAE regroupent tout déchet, « dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage » (article R. 541-8 du code de l'environnement).

Ils proviennent donc des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, associations, services publics et les services tertiaires. Ces déchets ne relèvent pas du service public de gestion des déchets.

Toutefois, certains producteurs au regard de la nature et de la quantité des déchets qu'ils produisent sont considérés comme des producteurs de déchets ménagers assimilés. Ils rentrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale (RS).

La Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire de l'agglomération depuis 2012. Elle s'applique aux « gros producteurs » de déchets ménagers et assimilés. Le seuil d'assujettissement est fixé à 1 100L hebdomadaire. Le volume de déchets ménagers assimilés collecté, hebdomadairement au-dessus de ce seuil, est ainsi facturé à l'utilisateur. Le tarifs 2024 a été fixé à 0.053 €/L. La facturation est éditée semestriellement. En 2024, 142 redevables sont assujettis à la Redevance Spéciale, pour un montant total de 1,252 M€.

Accompagnement des professionnels

Troyes Champagne Métropole participe, en tant que membre fondateur, aux travaux de l'association Aube DAEV (Déchet d'Activité Economique Valorisés). Cette association rassemble les acteurs économiques du territoire et a pour objet de développer une ingénierie dédiée à la préfiguration d'une gestion territoriale durable des Déchets d'Activités Economiques.

Par flux (collecte et déchèteries hors gravats)

84 081 T de déchets collectés en 2024

230 € HT dépensés par tonne

470 kg de déchets collectés par habitant

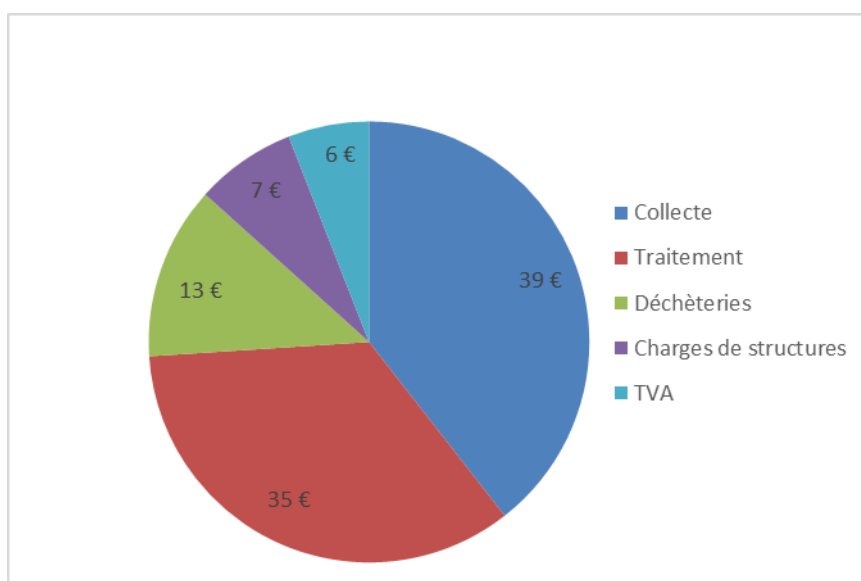
110 € HT dépensés par habitant

Nb de bacs : 127 821

1245 BAV sur le territoire TCM

2 464 500 sacs de tri distribués

Pour 100€ dépensés :



6. Glossaire

AV : désigne la collecte en Apport Volontaire.

BAV : Borne d'Apport Volontaire.

C1 : Nombre de collectes par semaine. C1 : une collecte par semaine, C2 : 2 collectes par semaine, C0,5 : une collecte tous les quinze jours.

Coût aidé : Coût complet déduction faites des produits perçus (soutiens et rachat des matières).

Coût complet : totalité des charges de collecte et de traitement des déchets hors TVA.

DAE : Déchets d'Activité Economiques.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DV : Déchets Verts.

ECT : Extension de Consigne de Tri. Tri étendu à tous les emballages.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

ETP : Equivalent temps plein.

OM / OMr : Ordures ménagères résiduelles.

PAP : désigne la collecte en Porte à Porte.

PAV : Point d'Apport Volontaire, souvent constitué de plusieurs BAV.

Pré-collecte : désigne le matériel servant à présenter les déchets à la collecte (sac, bac, BAV...)

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, appelée en même temps que la taxe foncière.

TI : Tarification Incitative.

TRI : terme utilisé pour désigner les Emballages Ménagers Recyclables.

RS : Redevance Spéciale, elle permet de facturer le service supplémentaire utilisé par les "gros producteurs" (plus de 1100 L d'OM par semaine).

SDEDA : Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube.

SIEDMTO : Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique